



**Déclaration commune sur les armes à feu de l'Association canadienne des commissions de police (ACCP), de l'Association canadienne des policiers (ACP) et de l'Association canadienne des chefs de police (ACCP)
Mai 2010**

Au nom des commissions de police, des policiers et des chefs de police de l'ensemble du Canada, l'ACCP, l'ACP et l'ACCP collaborent à la prévention des incidents violents liés aux armes à feu.

Les Canadiens ont la chance de jouir de nombreux privilèges, dont celui de pouvoir posséder et utiliser des armes à feu. Un registre des armes à feu assure un équilibre raisonnable entre l'exercice d'un privilège individuel et le droit collectif de la société à la sécurité. Il existe un grand nombre d'autres lois, règlements et pratiques que les Canadiens acceptent volontiers et qui assurent le même équilibre.

Toutes les armes à feu sont potentiellement meurtrières, et les lois actuelles sur les armes à feu constituent un élément essentiel d'une stratégie intégrée de lutte contre la violence. Le Canada est reconnu mondialement pour son contrôle efficace des armes à feu. Le registre des armes à feu est une composante importante de notre stratégie pour prévenir la mauvaise utilisation des armes à feu. Nous appuyons la délivrance de permis aux propriétaires d'armes à feu *ainsi que* l'enregistrement de toutes les armes à feu. Le registre fournit des renseignements indispensables aux policiers sur les propriétaires d'armes à feu *et sur les armes à feu* qu'ils possèdent, et empêche ainsi les personnes dangereuses et les criminels de posséder des armes à feu.

Nous, les trois associations, nous épaulons d'une seule voix le nouveau Programme canadien des armes à feu qui est axé sur les opérations. Grâce à ce Programme, qui repose sur une base réglementaire solide, notamment en ce qui a trait à la délivrance de permis et à l'enregistrement, nous pouvons continuer à maintenir la sécurité du pays en prévenant les incidents violents liés aux armes à feu.

Le registre des armes à feu accroît la sécurité de la collectivité et des policiers, car il :

Aide les policiers à prévenir les actes criminels : Les policiers utilisent le registre pour prévenir les incidents violents dans les maisons, les écoles et les lieux de travail. Grâce à ce registre, ils ont saisi des armes à feu appartenant à des personnes jugées à haut risque. Le registre empêche les personnes, les gangs et les membres du crime organisé d'accumuler des armes à feu. Il empêche aussi la vente d'armes à feu à des personnes qui n'ont pas de permis.

Aide les policiers à enquêter sur les crimes : Grâce à la présence d'un registre national des armes à feu, les enquêtes sur les armes à feu ont des ratios coûts-avantages très élevés. Le registre améliore la capacité des policiers à mener des enquêtes criminelles en temps opportun et, ainsi, à bien servir le système de justice pénale.

Aide les policiers à retracer les armes à feu : Le registre des armes à feu est essentiel pour retracer les armes à feu perdues ou volées et celles ayant servi à commettre des crimes. Il aide donc les policiers à assurer la sécurité de la collectivité. Entre 1974 et 2008, 40 000 armes d'épaule et 33 000 armes prohibées ont été volées dans des résidences canadiennes. À l'heure actuelle, les services de police détiennent 111 000 armes à feu pour des raisons de santé publique ou par suite d'un usage criminel. Sur ce nombre, 87 000 sont des armes d'épaule.

Aide à promouvoir la responsabilité individuelle et sociale : Les Canadiens démontrent leur sens des responsabilités en enregistrant leurs armes à feu. Le registre favorise la responsabilisation en ce qui concerne le stockage sécuritaire des armes à feu, le signalement des armes perdues ou volées et la surveillance des transactions relatives aux armes à feu. La cession d'armes à feu, en particulier d'armes d'épaule, est courante au Canada. Au total, 1,85 million d'armes d'épaule ont changé de mains au Canada depuis 2006.

Nous croyons que le registre national des armes à feu est un outil précieux qui aide les services de police de l'ensemble du Canada à assurer la sécurité de la collectivité. En facilitant l'échange d'information, le registre aide les policiers à adopter des méthodes uniformes dans le cadre des enquêtes et des procédures judiciaires. La partie du registre qui concerne les armes d'épaule, dont la tenue coûte 4 millions de dollars par année, est rentable et profite à toutes les provinces et à tous les territoires. Il est dans l'intérêt de tous de tenir ce registre à jour.